

## **DPC : Le CNPS s'oppose au dispositif en projet**

### Contact presse

Michel Chassang -  
Tel. 06 85 72 60 83

Le Bureau national du CNPS, l'intersyndicale des libéraux de santé, a pris connaissance avec consternation des projets de décrets concernant la mise en œuvre du DPC.

Ces décrets, qui découlent de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST), sont inacceptables en l'état et illustrent le gouffre abyssal qui sépare le Ministère de la Santé des libéraux de santé quant à l'organisation et la gestion de la formation continue des professionnels de santé conventionnés.

Le CNPS, qui rappelle son opposition à la loi Bachelot, regrette que les évolutions, pourtant assurées sur le dossier de la formation continue des professionnels de santé, n'aient eu qu'une portée symbolique.

Le CNPS constate que les projets décrets présentés traduisent concrètement les effets destructeurs de cette loi.

Bien que déterminé à ce que la formation des libéraux de santé se déroule dans la plus totale transparence, le CNPS est en total désaccord avec l'organisation proposée qui marginalise les professions de santé au profit d'un monopole de pilotage quasi exclusif par l'Etat et les Caisses.

Le CNPS considère que les projets de décrets dont il a eu connaissance sont un instrument de destruction des outils de formation continue conventionnelle existants qui pourtant fonctionnent bien, et d'étatisation de la formation en donnant tous les leviers décisionnaires à l'Administration.

Aussi, dans l'état actuel du dossier, le CNPS refusera d'accompagner un nouveau dispositif de formation continue qui va à l'encontre de la qualité des soins.

En conséquence, le CNPS demande au Ministre de la Santé que des éclaircissements et des garanties soient apportés sur tous les points de désaccords dans ce projet de texte. Le CNPS ne peut accepter un texte qui remet clairement en cause le contrat conventionnel et demande une modification de la loi pour rétablir une gestion et une organisation paritaires de la formation continue conventionnelle.

**Centre National  
des Professions  
de Santé**

54 rue Ampère  
75849 PARIS cedex 17  
Tél : 01 56 79 20 65  
Fax : 01 56 79 20 21

[cnps@cnps.fr](mailto:cnps@cnps.fr)